



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue en visioconférence par l'application Microsoft Teams et rediffusée au www.sca.quebec, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 8 juin 2020 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Marc Ouellet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M ^{me} Linda Morin	siège #3
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M^{me} July Bédard, directrice générale, secrétaire- trésorière, est présente à cette séance.

NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, nous nous engageons à agir avec honnêteté et intégrité, dans le respect des lois qui nous gouvernent et à prendre des décisions en toute impartialité pour les intérêts des citoyens et citoyennes de Sainte-Christine-d'Auvergne, tout en assurant une saine gestion de la municipalité et de son développement.

93-06-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

94-06-20

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE, AJOURNÉE ET EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre dans les délais requis, la directrice générale, secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 avril 2020.

RÉPONSES À LA QUESTION LAISSÉE EN SUSPENS OU SUITE AUX SÉANCES DU MOIS DE MAI

Aucune question n'a été laissée en suspens ou n'a été posée.

95-06-20

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR M. LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 31 mai 2020 au montant de 23 443.58 \$ et des comptes déjà payés durant le mois de mai au montant de 39 513.76 \$.

*** Une liste détaillée des comptes à payer et déjà payés est disponible sur demande par courriel à direction@sca.quebec***

*** Tel que demandé précédemment, la directrice générale, secrétaire-trésorière fait un résumé des frais d'avocat cumulés au 31 mai 2020 ainsi que celui des cartes de crédit. ***

CONSIDÉRANT QU'il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la
déposée);

CONSIDÉRANT QUE la présente période (estivale) est une période propice à la
réalisation de travaux et que le conseil désire favoriser leur réalisation dans le
respect de la réglementation municipale (et de toute dérogation qui serait

de façon préjudiciable la réalisation des projets des citoyens concernés;
CONSIDÉRANT QUE l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour
traiter les demandes de dérogations mineures retarderait considérablement et

conseil en décide autrement;
et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le
référéndaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal
date du 7 mai 2020 (2020-033) suspendant toute procédure, autre que
sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en
CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de cette déclaration d'état d'urgence

décreté conformément à la Loi sur la santé publique;
CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été
dérogations mineures;

conseil que la période actuelle est propice au dépôt de demandes de
CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme de la Municipalité a informé le

SANITAIRE
ADOPTION DES DÉROGATIONS MINEURES EN CONTEXTE D'URGENCE

97-06-20

ses renouvellements ;
QUE cette résolution soit valide jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire et de

QUE les membres du conseil, autorisent Mme Isabelle Genois à prendre entente
avec les citoyens qui sont dans l'incapacité d'effectuer leur paiement;
jour soit de 0 %;

QUE le taux d'intérêt et de pénalité sur tous montants dû à la Municipalité de
Sainte-Christine-d'Avvergne et exigibles pour l'année courante et impayés à ce
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU
ATTENDU les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, les membres du
conseil désirent continuer d'alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables;
fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

ATTENDU QUE l'article 981 du Code municipal du Québec permet au conseil de
2020 échu au 20 mars 2020;

pénalité à 0 % et de prendre entente de paiement pour le versement des taxes
d'Avvergne durant la période COVID-19, a pour but de fixer le taux d'intérêt et
247-20 afin d'alléger le fardeau fiscal des citoyens de Sainte-Christine-
ATTENDU QUE le règlement 249-20 modifiant les articles 11 et 12 du règlement
conformément à l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale;

qu'un taux de 0.5 % par mois de pénalité jusqu'à concurrence de 5 % par année
2020 prévoit que le taux d'intérêt soit fixé à 10 % l'an tel l'article 11.1 ainsi
237-19 fixant les taux de taxation et de compensations pour l'exercice financier
ATTENDU QUE le règlement numéro 247-20 abrogeant le règlement numéro

SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE
ALLÈGEMENT FISCAL POUR LES PAIEMENTS DU COMPTE DE TAXATION 2020 DE

96-06-20

déclaration d'état d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée encore pour plusieurs semaines;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogations mineures dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires pour qu'ils soient considérés par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire que la procédure prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à l'égard d'une dérogation mineure soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 et ce, à l'égard de toute demande de dérogation mineure devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales.

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal décide que les demandes de dérogations mineures déposées ou traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée (consultation écrite);

QU'un avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, de même que sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité expliquant notamment la nature de la demande de dérogation mineure et sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure;

QUE les commentaires écrits quant à ces demandes pourront être transmis, par courrier, au bureau municipal situé au 80, rue Principale à l'attention de Mme July Bédard, directrice générale, secrétaire-trésorière ou par courriel, à cette dernière au plus tard 15 jours après la publication de cet avis;

QU'une fois le délai pour soumettre les commentaires expirés et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution sera adoptée aux fins de statuer sur la demande de dérogation mineure;

98-06-20

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2020-3

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot numéro 4 910 000, localisé au 125, rue Paquet, effectuent une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage privé isolé empiétant dans la cour avant sur une profondeur de 2.5 m, contrevenant avec l'article 7.2.2 du règlement de zonage numéro 186-14;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du terrain est boisé;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement du garage dans la cour avant ne sera pas visible de la rue;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne causera aucun préjudice aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'un garage privé isolé empiétant dans la cour avant, sur une profondeur maximale de 2,5 m (8 pi);

D'EXIGER que les propriétaires fournissent un certificat d'implantation réalisé par un arpenteur-géomètre pour l'obtention du permis de construction afin de s'assurer que le garage isolé respecte l'empiètement maximal autorisé.

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UN CONTRAT DE SERVICE AVEC SERVICE
DE SAUVETEURS QN INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se prévaloir d'un ou des sauveteurs avec les accreditations nécessaires pour la période du 22 juin 2020 au 16 août 2020 afin d'ouvrir la piscine municipale mais il y a possibilité de rallonger la période si les sauveteurs ont des disponibilités et que le beau temps nous le permet;

CONSIDÉRANT QUE suite à plusieurs offres d'emploi diffusées sur différents réseaux sociaux, journaux et autres, la Municipalité n'a reçu aucune candidature;

CONSIDÉRANT QUE Service de Sauveteurs qn inc. est une compagnie qui offre des contrats de service clé en main et qu'ils ont de la main d'œuvre disponibles pour notre Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la directrice générale, secrétaire-trésorière à signer l'entente de service avec Service de Sauveteurs qn inc. pour la période estivale 2020;

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION D.C. INC.

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande écrite d'aide financière de la part de l'Association D.C. Inc., pour le déneigement et l'entretien de la route privée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accorde une aide financière aux associations des domaines privées depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont prévues au budget de fonctionnement pour les associations qui respectent les exigences demandées;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SEBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil accordent la subvention 2020 au montant de 1 001,95 \$ à l'Association D.C. Inc., puisque suite à l'analyse du dossier, les conditions sont respectées.

DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE LA COOP D'INITIATION À
L'ENTREPRENEURAT COLLECTIF (CIEC)

CONSIDÉRANT QUE la Coop d'initiation à l'Entrepreneuriat collectif (CIEC) de Saint-Basile/Sainte-Christine-d'Auvergne réunit divers organismes et entreprises locales afin de favoriser l'intégration des jeunes dans leur communauté;

101-06-20

100-06-20

99-06-20

CONSIDÉRANT QUE la volonté première de ce projet d'éducation coopérative est de favoriser l'autonomie chez les jeunes en leur offrant un lieu, des moyens, des ressources, de la formation et un support continu afin qu'ils puissent s'approprier leur projet collectif. En s'impliquant au sein d'une CIEC, les jeunes ont la possibilité d'offrir différents services à leur communauté, dont divers menus travaux et bien d'autres projets.

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 500 \$ est demandée;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent le versement de la somme de 500 \$ en appui à la Coop d'Initiation à l'Entrepreneuriat collectif (CIEC) dans le but d'offrir différents services à la communauté.

102-06-20

DON AU S.O.S ACCEUIL DE SAINT-RAYMOND

CONSIDÉRANT QUE le S.O.S Accueil est un organisme qui a pour but d'aider les familles dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE six familles de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne profitent présentement de cette aide;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil versent un don au montant de 100 \$ afin d'aider, par le biais du S.O.S Accueil de Saint-Raymond, les citoyens et familles de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne qui en ont besoin;

POINTS D'INFORMATION

- **MRC de Portneuf**
M. Raymond Francoeur fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité de la voirie**
M. Steeve Paquet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité sécurité Incendie et sécurité civile**
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des ressources humaines**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité d'embellissement**
M^{me} Linda Morin fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des loisirs et développement**
M. Jean-François Lauzier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité du 125^e anniversaire de la Municipalité**
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des aînés et famille**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**
M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Autres points d'informations**

Les points d'informations peuvent être vus et entendus sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au :
www.sca.quebec

AUTRES AFFAIRES :

PÉRIODE DE QUESTIONS

Nous invitons les citoyens à poser leurs questions soit par courriel à l'adresse suivante : direction@sca.quebec ou en laissant un message vocal au 329-3304 poste 101. Une réponse à vos questions sera donnée lors d'une prochaine séance de ce conseil.

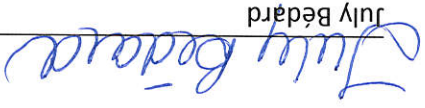
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 h 09 par M. Steve Paquet.

Raymond Francoeur
Maire



July Bédard
Directrice générale, secrétaire-
trésorière



103-06-20